

La Ville de Limoges distribue des masques aux commerçants

La Ville de Limoges va délivrer gratuitement un masque en tissu à chaque commerçant. 3 500 masques ont ainsi été confectionnés par 59 couturiers et couturières bénévoles de Limoges et de plusieurs communes voisines.

Ils seront distribués par les associations de commerçants du centre-ville pour les commerces de l'hypercentre.

Tous les commerçants des autres quartiers pourront retirer leur masque dans leur antenne-mairie de proximité, à partir du jeudi 28 mai.

Les commerçants sont invités à se rendre sur le site internet limoges.fr rubrique « Mesures de déconfinement », onglet « Masques », pour identifier grâce à une carte interactive l'antenne-mairie à laquelle ils sont rattachés et les horaires d'ouverture associés.

Le numéro SIRET du commerce sera demandé au moment du retrait du masque. Cette opération sera assurée jusqu'au 12 juin inclus.